26e ANNÉE N° 2218 — PARAIT LE SAMEDI — 16 AVRIL 1910

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

*ÉTRANGER, le port en sus*

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

## Élections Législatives de 1910

*Arrondissement de Sisteron*

# YVES GUYOT

Ancien Ministre

*CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL*

Elections Législatives du 24 avril 1910

## Alliance Républicaine Démocratique

COMMISSION CENTRALE EXÉCUTIVE

*Siège social : 17, rue de La Rochefaucauld*

Téléphone : 223-82

La **Commission Centrale Exécutive de l'Alliance Républicaine Démocratique** déclare que le Citoyen

# YVES GUYOT

*Ancien Ministre des Travaux Publics*

qui a signé le programme de l'**Alliance Républicaine Démocratique** est **son seul Candidat** dans l'arrondissement de Sisteron et invite les Electeurs républicains à lui donner leurs suffrages.

Pour la Commission Centrale Exécutive :

*Le Secrétaire général,* C. PALLU de la BARRIERE — *Le Président,* **A. CARNOT**, Membre de l'Institut.

# APPEL

de

## l'Alliance Républicaine Démocratique

**ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS,**

Vous savez quelle est la doctrine politique de l'*Alliance Républicaine Démocratique*.

Elle tient dans ce principe, qui a inspiré ses actes depuis son origine :

**La République sera réformatrice ou elle ne sera pas**

Et dans cette déclaration formulée par elle dès le 21 octobre 1901 :

« Nous voulons une République ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles.

« Respectueuse de droits, mais résolument réformatrice ; économe des deniers publics.

« Anti-cléricale, mais non anti-religieuse ;

« Anti-nationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie ;

« Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale, chargée sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution ;

« Adversaire des utopies communistes ou collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès et, avant tous les autres du progrès social. »

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS,

La Chambre, arrivée au terme de son mandat, va comparaître devant vous et vous serez juges de ses actes. Il y a quatre ans, vous lui avez confié la garde de la République, la défense de l'honneur du pays, la **représentation de vos intérêts, la continuation** de l'œuvre des réformes et de progrès infatigablement poursuivie depuis plus de trente ans, par ses devancières.

Vous aurez à dire si elle s'est montrée à la hauteur de cette mission.

De l'examen de la question qui vous est soumise, vous conclurez que vos représentants se sont efforcés de suivre les exemples et les traditions laissés par les fondateurs de la République et ses chefs les plus vaillants.

La défense nationale, la grandeur de la patrie ont été l'objet de leurs préoccupations constantes : sur tous les points du monde, le drapeau de la France est respecté. Notre armée, disciplinée et entraînée, forme l'inébranlable rempart de nos frontières et défend au dehors la dignité et les intérêts du pays. De vastes projets de réorganisation de nos forces de mer sont à l'étude. La Chambre prochaine en assurera la réalisation.

Les œuvres de laïcité dont la Chambre actuelle a reçu le dépôt n'ont pas périclité dans ses mains. Elle a énergiquement défendu l'Ecole laïque contre les attaques injustifiées des cléricaux.

Le commerce, l'industrie et l'agriculture ont été protégés par des lois, dont l'application loyale démontrera les avantages et permettra de corriger les imperfections. Nos populations agricoles ont accueilli avec une particulière reconnaissance celles qui assurent la constitution et la conservation du bien de famille et le crédit à long terme.

Fidèle à son programme, l'*Alliance* estime que, dans l'établissement et l'application d'un impôt sur le revenu, quel qu'il soit, il est indispensable de n'admettre aucune disposition arbitraire ou vexatoire, de respecter le secret des affaires et la liberté du foyer. Un effort considérable a déjà été fait pour opérer dans ce sens la réforme fiscale et une plus juste répartition des charges ; le Sénat et les Députés que vous allez élire auront à résoudre définitivement ce grand problème. Ils devront en même temps, sans amoindrissement de nos grands services publics, sans toucher aux intérêts de la défense nationale, et tout en appliquant les lois sociales, assurer l'équilibre du budget.

La création par la loi de retraites ouvrières et paysannes est l'acte suprême de la législature qui finit. Celle qui commencera demain aura à créer les ressources nécessaires à leur réalisation effective, à concilier une bonne gestion financière avec ce grand acte de solidarité, à déterminer l'étendue des sacrifices qu'il conviendra de demander au pays.

La Chambre a abordé une autre réforme capitale, la réforme électorale ; elle en a proclamé la nécessité, mais elle en a réservé l'étude plus approfondie et l'accomplissement aux nouveaux mandataires du pays.

Peut-on exiger que tous les problèmes soient résolus, que toutes les réformes soient réalisées dans une seule législature ? Quatre ans, c'est peu dans la vie d'un peuple ! Les députés qui s'en vont ont rempli leur tâche de leur mieux, mais il ne vient à l'esprit d'aucun d'entre eux de prétendre qu'elle est parfaite, qu'aucune faute n'a été commise. Les leçons de l'expérience, des méthodes meilleures de travail, l'entrée à la Chambre d'un certain nombre de membres nouveaux, signataires du programme de l'*Alliance*, la poussée du suffrage universel rendront plus utile encore l'action de ceux qui viennent. La terre française est comme le champ familial que cultivent et fécondent sans cesse les générations.

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS,

Vous êtes la source d'où émanent tous les pouvoirs publics. Les Chambres qui font les gouvernements et qui élisent le Chef de l'Etat, sont constituées par vous. Il faut les créer à votre image, faire de leurs membres les représentants fidèles de vos aspirations pour qu'ils soient les exécuteurs consciencieux de vos volontés. Leur choix qui dépend de votre vote engage votre responsabilité et l'avenir même de nos institutions et du pays.

L'œuvre qui incombera à la Chambre nouvelle **sera avant tout financière, économique** et sociale. L'équilibre budgétaire devra être assuré sans nouvelle main mise de l'État sur les intérêts particuliers ; la démagogie devra être désarmée par des lois d'humanité et par le respect garanti des droits de chacun. Toutes les questions, et notamment celles qui intéressent le travail sous ses divers aspects, la réforme administrative, l'ordre public, devront être étudiées dans un esprit d'équité avec le souci scrupuleux des prérogatives du pouvoir central et de la liberté des citoyens et avec la ferme volonté d'aboutir. Il faut que la République soit le Gouvernement de tous, ouvert à tous assurant à tous la liberté et la justice, bienfaisant et fort.

Vous choisirez de préférence les candidats qui acceptent le programme politique et social de l'*Alliance Républicaine Démocratique*.

Dans tous les cas, vous écarterez du Parlement les brouillons, les incapables, les utopistes et les violents ; vous refuserez vos suffrages aux socialistes révolutionnaires, comme aux réactionnaires et aux cléricaux ; vous ne donnerez votre confiance qu'à des hommes sûrs, qu'à des républicains éprouvés, capables de remplir un aussi haut mandat, et vous ne vous inspirerez pour les désigner que des intérêts indissolublement unis de la France et de la République.

*Suivent les signatures de M. A. CARNOT, président et de tous les membres de la Commission centrale exécutive et du Conseil supérieur de l'***Alliance Républicaine Démocratique**.

## *La Question Douanière*

Je reçois la lettre suivante :

*Monsieur Yves Guyot,*

*Nul ne peut contester votre grande situation, votre honorabilité, votre influence, votre savoir, l'étendue de vos relations, le rôle si considérable que vous avez joué dans la vie politique de la France, les services que vous avez rendus comme ministre des travaux publics et enfin l'activité que vous avez apportée à servir les intérêts de l'arrondissement de Sisteron.* »

*Mais certains de vos concurrents et vos adversaires disent : — « M. Yves Guyot est libre-échangiste ; donc il fera baisser le prix du blé, de la viande, et des diverses productions de l'arrondissement de Sisteron.*

*Il est nécessaire, Monsieur Yves Guyot, que vous donniez des explications sur ce point.*

*Recevez, etc.*

UN ÉLECTEUR,
*propriétaire-cultivateur.*

J'ai déjà répondu à cette question dans le *Sisteron-Journal* du 26 mars, en publiant les nouveaux tarifs de douanes qui frappent les objets identiques ou similaires à ceux que produit l'arrondissement de Sisteron.

Ma réponse est simple.

Le Parlement vient de procéder à une révision du tarif des douanes. La loi qui en est résultée a été promulguée dans le *Journal Officiel* du 30 mars.

Cette révision du tarif des douanes a maintenu le droit de 7 francs sur le quintal de blé établi en 1894. Ce droit est si bien consolidé que personne n'a demandé ni à l'augmenter ni à le diminuer.

Les droits sur le bétail et la viande ont été maintenus : ils ont été étendus aux viandes frigorifiées.

Or, il est évident que cette loi récente ne subira pas de transformations pendant la prochaine législature. On ne peut remettre tous les jours en question le régime économique qui a besoin, avant tout, de stabilité.

Le téméraire qui essaierait de modifier les tarifs douaniers qui viennent d'être votés se heurterait à une impossibilité.

**La question des tarifs douaniers ne se pose pas dans les élections actuelles.**

J'ajoute qu'en France, personne ne songe à appliquer le libre-échange complet ni la protection complète.

La protection complète, ce serait la prohibition : or, nul ne la réclame.

De même, les libre-échangistes français ne demandent pas la suppression de tous les tarifs de douanes : ils ne demandent que des conventions commerciales qui garantissent à l'exportation française la sécurité des débouchés et, de la part des pays étrangers, des diminutions de droits sur certains des produits français. C'est ainsi que, dans ces dernières années, j'ai essayé d'obtenir en Angleterre une réduction de droits sur les vins.

Le gouvernement vient de conclure l'accord franco-américain sans lequel les marchandises françaises auraient été frappées d'une surtaxe de 25 pour 100.

Un pays, pas plus qu'un individu, ne peut vivre dans l'isolement.

**Ceux qui m'attaquent sur la question du libre échange prouvent leur ignorance de la question.**

**Du moment qu'ils m'attaquent sur cette question, ils prouvent encore qu'ils ne trouvent rien contre moi.**

**YVES GUYOT.**

## Le premier tour de Scrutin

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'adresser quelques observations à certains électeurs de l'arrondissement de Sisteron auxquels j'ai entendu dire :

— « Le premier tour n'a pas d'importance. Nous nous réservons pour le second tour »

C'est là une grosse erreur : car **c'est le premier tour qui a le plus d'importance.**

Il faut **que chaque électeur vote, au premier tour, pour le candidat qu'il veut envoyer à la Chambre des députés.**

En voici les raisons :

S'il s'abstient, il enlève sa voix au candidat de son choix.

S'il vote pour un candidat qu'il sait ne pas pouvoir réussir, il enlève sa voix au candidat dont il voudrait le succès.

Or, il faut que **le candidat dont il veut le succès arrive premier au premier tour de scrutin.**

Autrement il se trouverait dans une position affaiblie ou obligé de se retirer.

Dans ces conditions, l'électeur, au lieu d'envoyer siéger le député de son choix, laisserait ses adversaires envoyer siéger le candidat dont il ne veut pas.

Je prie tous les électeurs de réfléchir à la conséquence soit de leur abstention, soit d'un vote perdu au premier tour de scrutin.

Pas d'abstention ! pas de vote de fantaisie ! pas de vote perdu pour un candidat condamné à la défaite !

Tous les électeurs qui veulent le citoyen **YVES GUYOT** pour député doivent, **au premier tour de scrutin, aller voter et voter pour lui.**

Autrement, ils risqueraient d'avoir une amère déception : au lieu d'avoir le député qu'ils désirent, ils auraient le député dont ils ne veulent pas.

Recevez, etc

UN VIEIL ELECTEUR.

© VILLE DE SISTERON

## LOIS URGENTES DU SOCIALISME

Le 16 Juin 1906, M. Clémenceau demandait à M. Jaurès de déposer les projets de loi instituant le régime socialiste. M. Jaurès promit de les lui apporter dans un délai de quatre ou cinq mois. Il y a près de quatre ans que cet engagement a été pris. Il n'a pas été tenu.

Mais M. Louis Deslinières, qui occupe une place considérable dans le socialisme, a voulu faire cette œuvre. Il a voulu être au code socialiste ce que Pothier a été au Code civil. Il a rédigé avec soin un code socialiste en deux volumes. Nous en feront connaître quelques dispositions. Mais pour arriver à l'Etat socialiste, voici *les lois urgentes et provisoires* qu'il propose :

1° Donner des armes à l'exécutif pour éviter tout désordres dès leur naisance.

2° Suspendre la liberté de presse et de réunion.

3° Restituer au gouvernement le droit de nommer les municipalités.

4° Mettre tous les Français majeurs, et n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, en réquisition permanente pour assurer les services publics, moyennant un juste salaire.

5° En cas de refus, confiscation de tout actif d'un revenu supérieur d'un journalier de troisième classe ; pour ceux qui ont un actif inférieur, leur classement parmi les pensionnaires de l'assistance sociale.

6° Déchéance de la qualité de français et la confiscation des biens de quiconque séjournerait sans autorisation plus de trois mois à l'étranger.

7° Annulation de tous procès contre débiteurs.

8° Tous les fonctionnaires, tous les industriels, tous les cultivateurs sont tenus de continuer leurs fonctions et leurs exploitations sous les peines indiquées à l'article 4.

9° Droit de réquisition sur toutes choses.

Et pendant combien de temps ce système sera-t-il en vigueur ? M. Deslinières répond : — Non seulement jusqu'au vote des lois définitives mais jusqu'à leur complète application.

M. Georges Renard, qui essaye de faire un socialisme électique et attrayant, dit : « Le socialisme sera un régime d'autorité. »

## Le socialisme et la petite propriété

Le 23 novembre 1793, M. Jaurès s'écriait : « *La petite propriété est une légende* »

Depuis, il a essayé de conquérir les petits propriétaires: ils ont résisté; et en 1901, il disait :

« L'heure approche où nul ne pourra plus parler devant le pays du maintien de la propriété individuelle sans se couvrir de ridicule et sans se marquer soi-même d'un signe d'infériorité »

Mais le 14 juin 1906, à la Chambre des députés, il été obligé de reconnaître que "la petite propriété tient la démocratie par toutes les fibres".

## Théorie de la Violence

Le théoricien de la Confédération générale du travail, M. Georges Sorel, dit dans un livre intitulé : *Réflexions sur la Violence*.

Le parti qui saura manœuvrer avec le plus d'audace le spectre révolutionnaire aura l'avenir pour lui... Les ouvriers peuvent faire peur. Les syndicalistes révolutionnaire savent tirer un excellent parti de cette situation, et ils enseignent aux ouvriers qu'il ne s'agit pas d'aller demander des faveurs, mais qu'il faut profiter de la lâcheté bourgeoise pour imposer la volonté du prolétariat.

La violence ouvrière possède une efficacité extraordinaire dans les grèves. Les préfets redoutant d'être amenés à faire agir la force légale contre la violence insurrectionnelle, pèsent sur les patrons pour les forcer à céder; la sécurité des usines est maintenant considérée comme une faveur dont le préfet peut disposer à son gré pour intimider les deux parties et les amener plus ou moins adroitement à un accord. Il n'a pas fallu beaucoup de temps aux chefs du mouvement pour saisir cette situation : il faut reconnaître qu'ils se sont servi de l'arme qu'on mettait entre leurs mains avec un rare bonheur. Ils s'efforcent d'intimider les préfets par des démonstrations populaires... Il est rare qu'au bout de quelque temps, l'administration, obsédée et effrayée, n'intervienne pas auprès des chefs d'industrie et ne leur impose une transaction qui devient un encouragement pour les propagantistes de la violence.

Voilà, d'après les propres déclarations du philosophe du parti, à quoi ont servi les concessions, les pourparlers, l'ingérence du gouvernement dans les grèves, les interpellations à la Chambre et les sentiments de conciliation exprimés par les âmes tendres La faiblesse des pouvoirs publics à engendré un système de politique de violence.

## RÉSULTAT

M. Yves Guyot a maintenant parcouru la plupart des communes de l'arrondissement de Sisteron.

Des renseignements qui nous arrivent de toutes parts, il résulte que **le succès de M. Yves Guyot est assuré.**

*Il arrivera, avec une forte avance,* **premier** au premier tour de scrutin.

### AUBIGNOSC

**Lettre de M. Berenguier.**

*On lit dans le* Petit Provençal *du 15 avril :*

J'ai lu avec surprise dans le numéro du journal le *Petit Provençal* du 10 avril courant sous la rubrique: *Aubignosc*, qu'au cours d'une réunion publique qui a eu lieu dans cette commune. j'aurais félicité M. Joly et reconnu son zèle pour le rétablissement du bureau l'Fnregistrement de Volonne.

J'ai le regret de dire que je n'ai nullement saisi l'occasion de cette réunion pour rendre justice à M. le candidat, ainsi qu'il le dit dans un entrefilet relatant la réunion d'Aubignosc. J'ai dit : l'honnêteté politique nous oblige simplement à rendre hommage à la vérité.

C'est pourquoi j'ai dit : M. Joly s'est occupé du bureau de l'enregistrement de Volonne ; une correspondance y relative qu'il m'a montré constate qu'il n'a pas été indifférent à cette question. Voilà la vérité, le sens, le vrai sens de mes paroles, le restant n'est qu'une inexactitude.

Le reproche qui vous est fait, Monsieur le candidat, par les électeurs, c'est qu'au moment de l'amendement, vous auriez dû monter à la tribune, y prendre la parole et défendre energiquement les intérêts du canton. Vous vous êtes simplement associé à cet amendement.

Les électeurs en ont jugé que dans une question si importante et aussi grave, vous auriez dû apporter plus d'énergie, plus de zèle que vous ne l'avez fait en ce moment-là.

— Berenguier, vice président du conseil général des Basses-Alpes.

## Chronique électorale

### CLARET

Nous avons reçu vendredi 8 avril la visite de M. Yves Guyot. Il est arrivé quelques minutes avant une heure. Il a été reçu par le Maire, M. Roche, à sa descente de l'automobile. La réunion s'est tenue au café Bernard et a été présidé par le maire. L'orateur y a attaqué vivement le socialisme Il a été chaleureusement applaudi.

M. Yves Guyot et quelques amis sont allés ensuite au café Clément.

Claret n'avait donné que 14 voix à M. Yves Guyot contre 44 à M. Joly. Nul doute qu'il n'y ait une profonde modification dans la situation électorale à la condition que des électeurs n'égarent pas leur voix au premier tour de scrutin.

### CURBANS

M. Yves Guyot est arrivé vendredi 8 avril environ une heure avant la réunion. Il s'est promené avec le maire. M. Davin et quelques citoyens qui l'ont entretenu de diverses questions locales, entr'autres du projet d'adduction d'eau. La salle ou se tenait la réunion était comble. M. Yves Guyot a enlevé complètement son audi oire qui l'a chaleureusement applaudi à plusieurs reprises, quoiqu'il ne recherche pas les applaudissements. En 1906, les voix s'étaient réparties ainsi : Yves Guyot 10, Machemin 22, Massot 21, Joly 38. Aux prochaines élections, ont peut assurer que M. Yves Guyot arrivera premier,

### LANGE

M. Yves Guyot est arrivé au village Dimanche, 10 avril, en automobile après s'être arrêté un moment chez M. Girard. La réunion a été ouverte vers 10 heures et demie. Elle a été présidée par M. Blanc, adjoint. M. Yves Guyot a parlé des questions foncières et agricoles en homme qui les connaît par expérience personnelle. Vif succès.

### LES OMERGUES

Dimanche 10 avril, M. Yves Guyot voulait aller à Villesèche : mais il était tombé de la neige pendant la nuit. Elle s'élevait à une hauteur de 30 à 50 centimètres Il lui fut impossible de s'y rendre.

M. le Maire, Gabert, président du conseil d'arrondissement, qui était allé célébrer un mariage dans la montagne y avait été retenu par la neige. Il ne put revenir qu'au cours de la réunion qui fut présidée par M. Julien, adjoint. Après la réunion, M. Yves Guyot resta encore quelque temps aux Omergues,

En 1906, M. Yves Guyot avait eu aux Omergues 43 voix ; M. Machemin, 15 ; M. Massot 13 ; M. Joly, 15. Nul doute que le nombre des électeurs de M. Yves Guyot n'ait augmenté. La plupart des voix de M. Machemin iront à lui et il en aura encore quelques autres.

### CUREL

M. Yves Guyot avait en 1906 16 voix à Curel contre 4 voix à M. Machemin, 3 voix à M. Massot et 3 voix à M. Joly. Il conservera ses voix. La réunion de dimanche 10 avril a été très cordiale. M. Audibert, l'ancien maire, a assuré M. Yves Guyot de tout son concours. La réunion a été présidée par le Maire, M. Sarlin, que M. Yves Guyot a emmené ensuite en automobile à Saint-Vincent. Sur la route, il s'est arrêté aux Remises.

### SAINT-VINCENT

La salle de la Mairie où avait lieu la réunion de dimanche 10 avril regorgeait de monde, M. Calvignac fut élu président de la réunion. M. Yves Guyot a exposé la situation financière de la France, a tracé les devoirs d'un député et d'un ministre. Sa politique fait un fort contraste avec celle de ses concurrents. Il a obtenu un grand succès.

Toutes les réunions de M Yves Guyot sont contradictoires. Le Dr Chatenier de Sisteron lui a posé deux questions auxquelles il a répondu avec précision.

M. Lepès, candidat socialiste unifié, sous-prétexte de poser des questions, a reproduit les récriminations habituelles des socialistes contre la société actuelle. Cela a permis à M. Yves Guyot de rectifier deux de ses assertions concernant la répartition de la propriété en France.

Sur 14 millions de cotes foncières partout en France, il y a 8.500.000 propriétaires fonciers de propriétés non baties. Or, si les propriétaires représentent une famille de 4 personnes, le chef de famille, une femme, deux enfants. il en résulte qu'il y a 34 millions de propriétaires en France, directs ou indirects, soit 87 0/0 de la population de la France. Près de 9 personnes sur 10 sont donc propriétaires.

M. Lepès n'a pas contesté ; mais il a dit que la grande propriété comprenait la plus grande partie de la surface de la France. M. Yves Guyot lui a fait observer que les propriétés communales, hospices représentaient une grande partie de la grande propriété, (5 millions d'hectares sur 50).

La grande propriété individuelle est de 12.400.000 hectares ; mais les bois, non compris le million d'hectares des forêts domanistes, représentent une surface de 8.400.000 hectares ; les landes et autres terrains incultes 5.700.000 soit un total de 15 millions d'hectares. Restent 15 millions d'hectares productifs. Les landes et les bois entrent pour une grande part dans la grande propriété pour une part nulle dans la petite propriété.

Sur les 35 millions d'hectares de terres labourables, prairies, vignes, jardins, etc., la petite propriété au dessous de 6 hectares prend 12.700.000 hectares soit 36 0/0 ou plus du tiers.

Il s'agit pour les socialistes de persuader aux 3 millions et demi de propriétaires cultivant leurs terre de renoncer à leur propriété individuelle.

### LES BONS-ENFANTS

Dimanche soir, 10 avril, M. Yves Guyot, a tenu une réunion aux Bons Enfants, au café Giraud. La salle était pleine. La réunion a été très cordiale. On assure que M. Yves Guyot aura la majorité aux Bons Enfants.

### MONTFORT

Lundi 11, réunion tenue par M. Yves Guyot à 1 heure. Malgré les occupations qui appellent aux champs les cultivateurs, la réunion était très nombreuse. Elle a été présidée par M. Bonnet, maire. M. Yves Guyot y avait eu 7 voix, M. Machemin 16, M. Massot 3, M. Joly 11. Nul doute que M. Yves Guyot n'y obtienne cette fois une forte majorité.

### SOURRIBES

Nombreux électeurs à Sourribes, présents à la réunion donnée par M. Yves Guyot le lundi 11, La réunion était présidée par M. Giraud, adjoint. Des questions ont été posées à M. Yves Guyot par deux électeurs de Volonne qui ont prouvé surtout qu'ils connaissaient bien mal M. Yves Guyot puisque l'un d'eux a prétendu qu'il avait pris le titre de radical-socialiste en 1906 !

### L'ESCALE

Très nombreuse réunion le soir 11 avril à la salle de la mairie. M. Viton, maire, qui habite Digne, avait fait exprimer ses regrets que la réunion n'eût pas eu lieu le Dimanche, jour où il aurait pû la présider. Elle a été présidée par M. Bernard, l'adjoint. Le discours de M. Yves Guyot, plein de faits, a été très intéressant.

M. Marius Arnaud, l'ancien maire, a reçu M. Yves Guyot à son arrivée. M. Yves Guyot avait eu, en 1906, 31 voix ; M. Machemin, 30 ; M. Massot, 11 ; M. Joly, 25. On estime que le nombre des voix de M. Yves Guyot sera doublé.

### BAYONS

M. Yves Guyot est arrivé le mardi, 12 avril, à 8 h. 45 du matin et, accompagné de M. Pustel, maire de Bayons, il est parti aussitôt à mulet pour La Combe de Bayons, éloignée de 7 kilomètres. Le chemin muletier qui y conduit montre la nécessité d'y établir une route charretière pour l'exploitation de ce territoire. Après la réunion, on a échangé des toasts au Cercle. M. Yves Guyot est assuré d'y avoir la majorité.

M. Yves Guyot, de retour à Bayons, à 2 heures moins un quart, a donné immédiatement sa réunion et n'a déjeuné qu'après, chez M. Allègre, conseiller d'arrondissement. La réunion était présidée par M. Pustel.

Il y a quatre ans, les voix s'étaient ainsi réparties à Bayons : Yves Guyot, 18 voix ; Machemin, 25 voix ; Massot 31 ; Joly, 51.

### CLAMENSANE

Mardi, 12 avril, a eu lieu, à 5 h. 1/2, la réunion donnée par le citoyen Yves Guyot. Notre ancien ministre des Travaux publics est arrivé à 5 heures et s'est arrêté chez M. Reynaud, maire. L'affluence était très nombreuse à cette réunion. M. Yves Guyot avait eu, en 1906, 34 voix, M. Machemin 15, M. Massot 23, M. Joly 4. Le nombre des voix de M. Yves Guyot augmentera.

### SALIGNAC

Excellente réunion à Salignac, mercredi 13 avril, sous la présidence de M. Peyrothe, maire. Salignac n'avait donné à M. Yves Guyot que 5 voix, contre 33 à M. Machemin, 14 voix à M. Massot, 43 voix à M. Joly. M. Yves Guyot y prendra une revanche éclatante.

### CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

M. Yves Guyot a tenu à aller faire une visite, le 13 avril, à Châteauneuf-Miravail. Il s'est rendu en automobile jusqu'à la Mairie. La plupart de ses électeurs avaient assisté soit à la réunion de Lange, soit à la réunion de Saint-Vincent. Réunion très cordiale sous la présidence du maire, M. Fortuné Clément. Répartition des voix en 1906 : Yves Guyot, 10 voix ; Machemin, 27 ; Massot, 7 ; Joly, 22. La plupart des voix de M. Machemin se reporteront sur M. Yves Guyot.

### VALBELLE

Réunion très nombreuse le 13 avril. La salle de l'école était pleine. La réunion était présidée par le maire M. Richaud, successeur de M. Esprit, mort récemment. M. Yves Guyot y avait eu 19 voix, M. Machemin 29, M. Massot 13, M. Joly 18. A la fin de la réunion un électeur a demandé à M. Yves Guyot : — « Que pensez-vous des doctrines de M. Hervé ? » — M. Guyot : « Qu'entendez-vous par les doctrines de M. Hervé ? — L'excitation à la désertion. » M. Yves Guyot a répondu : — Ce n'est pas une doctrine, c'est l'excitation à un crime, car la désertion est un crime.

— Cependant, a repris l'électeur, vous avez témoigné récemment en faveur de M. Hervé.

— Non pas. Cité par lui comme témoin, son avocat m'a demandé mon opition sur la police des mœurs. Je l'ai donnée, mais il s'est bien gardé de me demander mon opinion sur M. Hervé et ses articles.

### MEZIEN

M. Yves Guyot est arrivé jeudi 14 avril, à 1 heure. La réunion a eu lieu au Café Giraut. Elle était nombreuse. Après le discours de M. Yves Guyot a eu lieu une longue causerie sur différents points politiques et économiques. La réunion était présidée par M. le maire, Michel. La répartition des voix en 1906 avait été la suivante : Yves Guyot, 11 voix ; Machemin, 32 ; Massot. 41 ; Joly, 5. On pense que M. Yves Guyot y aura cette fois la majorité.

© VILLE DE SISTERON

# Le Budget de 1910

La loi des finances a été promulgué dans le *Journal Officiel* du 10 avril.

Les dépenses s'élèvent à 4.185.382.000 fr.

Le tarif des droits de succession est pour les petites et médiocres fortunes de :

| | de 1 à 2.000 | de 2.001 à 10.000 | de 10.001 à 50.000 |
|---|---|---|---|
| 1. en ligne directe, au premier degré.. | 1 | 1.50 | 2 |
| 2. en ligne directe, au second degré... | 1.50 | 2 | 2.50 |
| 3. en ligne directe au-delà du 2e degré | 2 | 2.50 | 3 |
| 4. entre époux ..... | 4 | 4.75 | 5.50 |
| 5. entre frères et sœurs | 10 | 10.75 | 11.50 |
| 6. entre oncles ou tantes et neveux ou nièces | 12 | 13 | 14 |
| 7. entre grands oncles ou grand'tantes, petits neveux ou petites nièces et entre cousines germaines.... | 15 | 16 | 17 |
| 8. entre parents au-delà du 4e degré et entre personnes non parents. | 18 | 19 | 20 |

M. Touron a fait adopter la disposition suivante concernant l'évaluation des propriétés qui est devenue l'article 3 de la loi de finances :

« Les résultats des évaluations seront communiqués aux intéressés, qui pourront, dans le délai d'un mois, demander communication des feuillets comportant le détail des opérations d'évaluation par l'exploitation et réclamer copie du dit feuillet. Les intéressés auront un délai de deux mois, à dater de la communication des feuillets pour présenter par écrit, leurs observations. Dans les communes où il aura été procédé à l'évaluation du dit revenu net de la propriété non bâtie antérieurement à la promulgation de la présente loi, les intéressés jouiront d'un nouveau délai de trois mois pour réclamer, dans les mêmes conditions, communication et copie des feuillets et présenter leurs observations. »

## PROGRAMME
des
## Visites de M. Yves Guyot

M. Yves Guyot visitera les communes de l'arrondissement et donnera des réunions aux jours et heures indiqués ci-dessous :

**Dimanche 17.** — Mison, village, 1 h.
Les Armands, 3 h.
La Silve, 5 h. 30
Noyers, 8 h. 30

**Lundi 18.** — Le Forest, 5 h.
Aubignosc, 6 h.
Château-Arnoux, 8 h.30.

**Mardi 19.** — Authon 1 h.
Saint-Geniez, 5 h. 30.

**Jeudi 21.** — Valavoire, 1 heure.
Bevons, 5 h. 30.

**Vendredi 22.** — Châteaufort, 5 h. 30.

## Notes d'un ami de la nature

### Fleurs lumineuses

Décidément c'est un singulier peuple que le peuple chinois ! Quelques-unes des découvertes de la science moderne se trouvent indiquées dans leurs livres et surtout dans leurs croyances.

Il y a dans l'encyclopédie chinoise intitulée *Fo-Younen-Tchou-Lin*, livre III, l'histoire d une princesse nommée Meï-Chi, qui aimait éperdument Racmi, roi du pays de Djamboûli. Meï-Chi ne pouvait consentir à donner sa main à Racmi, parce que ce prince lui offrait des dons magnifiques, mais vulgaires, et qu'elle ne voulait s'unir qu'à un monarque qui pût créer pour elle des merveilles inconnues.

Un soir, après le coucher du soleil, Racmi arriva devant la maison de Meï-Chi. Monté sur un éléphant doux et bien dressé, il se faisait précéder de mille porteurs de lanternes et suivre d'un cortège de bayadères, qui dansaient et qui faisaient retentir l'air de leurs chants.

De sa fenêtre, la jeune fille cria au roi : « Pensez-vous que je n'aie jamais vu d'éléphant richement carapaçonné, ni entendu chanter des bayadères ?

— Beauté divine ! répondit Racmi, daignez monter sur cet éléphant ; laissez-vous conduire par le chœur des bayadères dans mon palais, et, si nous n'y voyez point ce que vos yeux n'ont jamais vu, je fais serment de ne plus prononcer devant vous le mot d'amour. »

Mei-Chi haussa les épaules, répliqua que, sans croire un mot de ce qu'il lui disait, elle allait se rendre au palais pour se débarrasser une bonne foi pour toutes d'un amour qui l'obsédait.

Elle monta donc sur l'éléphant, et se laissa conduire chez le roi Racmi l'introduisit dans une galerie pleine de plantes et surtout de capucines, fleurs favorites des Chinois. A peine Meï Chi était-elle entrée que des milliers de torches qui éclairaient la galerie s'éteignirent, que toutes les fleurs se mirent à flamboyer, et que deux oiseaux chantèrent les vers suivants :

Tu ne veux point, ô Meï-Chi,
Tigre charmant, mais sans pitié,
Tu ne veux pas que tous les cœurs
S'enflamment pour ta beauté !
Comment ne brûleraient-ils point,
Puisque même les choses inanimées s'allument
Et brûlent en ta présence
D'une flamme céleste et surnaturelle.

Meï Chi essuya une larme et laissa tomber sa main dans la main de l'heureux Racmi ; puis, tout à coup se ravisant :

« Ce n'est point vous, prince, s'écria-t elle, qui avez eu l'idée de me donner cette fête ; elle vous a été suggérée par un autre.

— Oui, par l'amour d'abord, puis ensuite par le Boudha, lui répondit-il. »

Meï-Chi soupira.

« Je vous ai donné ma main, gardez-la, dit elle, c'est toutefois au Boudha que je devais l'accorder ! »

Elle parlait ainsi pour taquiner le prince, car elle savait bien que les princes peuvent acheter des idées, mais qu'ils n'en ont guère par eux mêmes.

Les oiseaux parleurs ne manquent pas en Europe. Quand aux fleurs qui flamboient, elles existent. Des études très sérieuses le prouvent. D'ailleurs, elles ont fort émerveillé deux botanistes éminents : Linné et Gœthe.

A mois de juillet 1762, Elisabeth-Christine Linné, fille du grand législateur des sciences naturelles, en se promenant le soir dans un jardin, remarqua, non sans une vive surprise, que des petits éclairs jaillissaient des fleurs d'une touffe de Tropœolum majus. Or, savez-vous ce que les botanistes nomment Tropœlum ? C'est la capucine ! la capucine, cette plante populaire et grimpante ! la capucine si vulgaire que sa fleur a donné le nom à une couleur !

Elisabeth courut aussitôt chercher son illustre père et quelques amis qui l'accompagnaient et les rendit, à leur tour témoins du phénomène qui l'avait étonnée. Peu de temps après, elle publia, dans les mémoires de l'Académie de Stockolm, une note à ce sujet.

Ce n'est point seulement chez la capucine, mais encore chez le souci, chez le lis bulbeux, chez le grand œillet d'inde, chez l'œillet du Mexique, chez l'hélianthe annuel (le soleil), frère du topinambour, enfin chez le pavot que l'on peut observer ce charmant et étrange phénomène.

Et comment, direz-vous ?

C'est très simple. Il suffit d'enfermer les plantes que je vins de citer dans une serre où règne une obscurité complète. Après dix minutes d'attente, le pavot oriental commence le premier un éclair d'une telle dimension, qu'il permet, non seulement de voir la fleur qui le produit, mais encore de distinguer parfaitement sa voisine. Ces éclairs se répètent plusieurs fois et se confondent bientôt avec ceux que les autres plantes ne tardent point à lancer, — quoique avec une densité moindre. Ces éclairs se montrent bientôt vifs, tantôt faibles. Pâles, presque blancs, et grands de huit à dix centimètres, on ne saurait mieux les comparer qu'à la lumière du jour. En élevant la température de la serre, et en y amenant un léger courant électrique, on voit l'illumination fantastique prendre plus de célérité, de vivacité et de force.

HORTULUS.

*P. S.* — M. Priès, directeur du jardin botanique d'Upsal, a été témoin d'un phénomène analogue à celui observé par la fille du célèbre naturaliste Linné.

## Chronique Locale

### *SISTERON*

**Ponts et Chaussées.** — M. Latil, de Sisteron, est nommé cantonnier sur la route nationale n° 85, en résidence à Aubignosc.

**Au Palais.** — Audience du 12 avril. — Les nommés Léault, journalier ; Roffino. Dagaud, miueur ; Comme François et Joubert Jules, poursuivis pour infraction à la police des chemins de fer, sont condamnés chacun à 25 francs d'amende.

Peyre Joseph, aubergiste, né à Curbans, est condamné à 25 francs d'amende pour violences et outrages au garde-champêtre. Reymond, épicier né à Saint-Geniez, 50 francs d'amende pour fraude.

Lambert, restaurateur, né aux Omergues, 16 francs d'amende avec sursis, pour port d'arme prohibée.

**Le pourvoi d'Olive rejeté.** — La Chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Olive, condamné à mort par la Cour d'assises de Digne.

**SAVON du CONGO** Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

### *ETAT-CIVIL*
*du 9 au 16 avril 1910*

NAISSANCES

Gunz Marie-Blanche Marguerite.

MARIAGES

Vayer Albert et Chauvin Magdeleine. — Perrottet Jacques Amédée et Robert Fanny Yvonne

DÉCÈS

Put Rose, épouse Petit, s. p., 60 ans, rue du Rieu.

### LE POET

Il vient de se former au Poët (Hautes-Alpes) une société ayant pour but la pratique du foot ball-association. Cette société qui a pour président et vice président, MM. C. C. et M. C. ne tardera pas, nous en sommes persuadés, à prendre une place au premier rang des équipes des Hautes Alpes. Nous ne pouvons qu'applaudir et féliciter la création de cette société qui sera un but de saine récréation et de fraternité parmi la vaillante jeunesse du pays.

**HUILE D'OLIVE** garantie pure

Vierge fruitée..... 1.80 le litre
Surfine extra..... 1.70 »
Fine 1re qualité... 1.60 »

Rendue franco. Représentants sont demandés.
**Jean Montagnier**, propriétaire fabricant
**MANOSQUE**

Aux changements de saison, *dépurez votre sang* avec les Pilules, meilleur dépuratif, 1 fr. 50 la boîte franco. Gibert, ph., 28, r. Grammont, Paris.

**Un Remède qui guérit**

C'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Les rhumes négligés, les suites de pleurésie et d'influenza disparaissent complètement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

**LA HERNIE**

**La Méthode CLAVERIE, de Paris est la seule adoptée de tous les travailleurs**

La hernie sévit surtout parmi la population laborieuse, aussi combien d'ouvriers, de cultivateurs voient avec inquiétude revenir la reprise des travaux, avec l'appréhension des souffrances qu'ils endureront sous l'étreinte horrible des bandages à ressort du commerce malheureusement encore si répandus.

C'est pour avoir apporté à la foule des malheureux qui souffrent ainsi doublement, victimes de la hernie et victimes du bandage, un rayon d'espérance, une certitude d'amélioration immédiate et de guérison définitive que le nouvel appareil herniaire de M. **A CLAVERIE** le grand spécialiste de Paris,, prit rapidement une extension universelle.

Grâce à son extrême simplicité et à sa puissance de contention illimitée, l'appareil **CLAVERIE** procure instantanément la réduction de tous les genres de hernies avec une précision et une certitude remarquables.

Que tous ceux de nos lecteurs et de nos lectrices atteints de **Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des Organes,** ne manquent donc pas de se rendre auprès de M. CLAVERIE qui recevra les malades, de 9 h. à 5 h. à :

**Manosque**, mercredi 27 avril, *Hôtel de la Poste.*
**SISTERON**, vendredi 29, **Hôtel des Acacias**
**Digne**, Samedi 30, *Hôtel Rémusat.*
**Gap**, dimanche 1er mai, *Hôtel des Négociants*

Lire le *Traité de la Hernie* magistral ouvrage de 150 pages et 200 gravures envoyé gratuitement sur demande ainsi que tous renseignements et conseils, M. A. CLAVERIE 234, *Faubourg St-Martin, Paris.*

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. *Vincent*, 8, Place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et renvera les indications demandées.

**GUÉRISON DES HERNIES**

*chez l'Homme et la Femme*
et des
**MALADIES DES FEMMES**

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

**Méthode E. GAUTHIER**
Spécialiste herniaire
**68, Cours de la Liberté, LYON**

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une métode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode.

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases, des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

*Eyssautier, ancien, maire à St-Benoit (Basses-Alpes).*
*Louis Chastel, à Opic (Alpes-Maritimes).*
*Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).*
*Basset-Jean, à la Faurie (Hautes-Alpes).*
*Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).*
*Roux Gustave, à Caromb (Drôme).*
*Louis Aubert, à la Roche (Drôme),*
*Aumage François, à Condorcet (Drôme).*
*Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).*
*Hugues Michel, à Puimichel (Basses-Alpes)*
*Bertrand à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).*
*Borel Berdinand, à Valbelle, par Sisteron, (Basses-Alpes).*

M. E. GAUTHIER, recevra à

***Forcalquier***, Hôtel VALENTY, lundi 18 Mars.
***Oraison***, Hôtel NEGRE, mardi 19 Avril.
**SISTERON, Hôtel des Acacias,** mercredi 20 Avril.
***Veynes***, Hôtel DOUSSELIN, jeudi 21 Avril.
***Pertuis*** Hôtel de PROVENCE, vendredi 22 avril
***Laragne***, Hôtel FÉLIX, lundi 25 avril.

**LA SURDITÉ**
**A DIGNE**

**Une admirable découverte**

De tous les faits scientifiques qui se signalent à notre attention en est-il de plus intéressant que celui de la découverte du ***Radio-Tympanisme*** ?

Avoir réalisé pour les affections de l'ouïe cet idéal inespéré de redonner aux différents organes de l'audition, toute leur souplesse, d'une façon radicale, sans la moindre souffrance, sans le moindre danger, n'est-ce pas simplement merveilleux ?

Pour ajouter plus de garanties encore dans l'application du ***Radio-Tampynisme*** dont l'efficacité est officielllement reconnue et indiscutablement prouvée, l'***Institut Otologique de Paris*** délègue dans notre région M. le docteur Febvre, professeur-spécialiste qui recevra les personnes atteintes de surdité, bruits, écoulements d'oreilles en ***consultation absolument gratuite***, de 9 heures à midi et de 1 à 4 heures, dans les villes et aux dates ci-après :

DIGNE, samedi 23 avril, Grand Hôtel Remusat.

Que mes lecteurs profitent de cet évènement scientifique qui leur apporte enfin le moyen facile de se débarrasser d'une si pénible affection.

Dr BERNIER.

N.-B. — Les intéressés (même ceux ne pouvant pas venir consulter) doivent demander de suite la brochure ***gratuite*** à M. ***le Directeur*** de l'***Institut Otologique, 13, rue Cavallotti, Paris*** (18e arrondissement).

Le Gérant : SYLVESTRE.

Imprimerie Pascal LIEUTIER

**Cyclistes...**

**NE PAYEZ PAS** UNE ENVELOPPE VELO QUELCONQUE DE **14** A **20** FRANCS QUAND L'ENVELOPPE A TRINGLES **MICHELIN** SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS ET NE SE VEND QUE

**DIX FRANCS**

*MICHELIN ne fabrique qu'une seule qualité*

© VILLE DE SISTERON

# LA FORTUNE EST AVEUGLE

**Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.**

# LOTS VILLE DE PARIS

Autorisés par les lois des 22 juillet 1892, 10/22 juillet 1894, 6 janvier 1898, 26 juin 1903, 10 avril 1904 et garantis par la Ville de Paris.

**22 Tirages par An**
**Prochains Tirages**

**4** lots de **200.000f**
**18** lots de **100.000f**
**8** lots de **50.000f**
**46** lots de **10.000f**
et **632** Lots de **1.000** à **25.000** francs
soit un total de
**4** millions **346.000f** de Lots

**22 AVRIL**
**25 MAI, 5 JUIN**

Syndicat Commercial en participation, 5 ans.

**POUR 5 FRANCS** Versement initial
On reçoit **100** Numéros
**LOTS VILLE DE PARIS**
en co-propriété et l'on participe au prochain tirage.

**Pour recevoir les 100 Numéros** *franco domicile, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la* **Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrondt).**

***LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE***
***TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.***

On accepte les ordres contre remboursement (5 fr. 60)

HATEZ-VOUS — AGENTS LOCAUX SONT DEMANDES — DERNIER APPEL



HYGIÈNE - CONFORT - ÉCONOMIE

TALONS TOURNANTS
DUNLOP
SOUPLES
INUSABLES

PARIS
14, Rue Duguay-Trouin
(XVIe)

LES DEMANDER PARTOUT


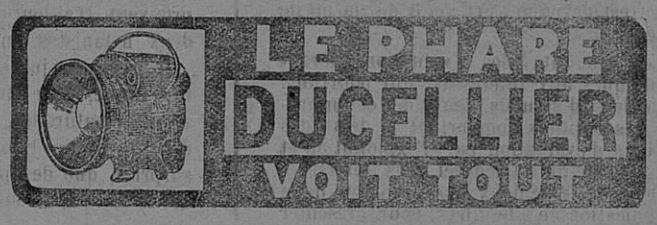



# JE DONNE 100.000 FR.

***à qui prouvera*** **que la célèbre *Sève Capillaire* du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves.**

**La repousse est certaine à tout âge, dans la nuance primitive, quelle que soit la cause ou l'ancienneté de la calvitie.**

**JAMAIS D'INSUCCÈS.**

**Plus de 20.000 attestations signées authentiques, indiscutables, à la disposition de tous à mon Laboratoire.**

Pour recevoir **GRATIS** sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grands détails ou se rendre au **Laboratoire OLBÉ**, 22, Rue des Martyrs, 22, *Section 129*, PARIS

**BON** — POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS — à *Jardins & Basses-Cours*

*Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)*

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE
DE

# SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

**TONIQUE, DIGESTIVE**

*Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac*

**VENTE EN GROS :**
à **SISTERON** : chez M. **CHAUVIN** Louis, épicier ;
à **MANOSQUE** : chez MM. **TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

*Pour renseignements, écrire à* M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*


**Le gérant,** **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON